



POUR FAIRE PROGRESSER LA GENEROSITE

un espace commun au 7^e forum des associations le 25 octobre à Paris

A l'occasion du 7^e Forum national des associations et fondations, qui se tiendra à Paris (Porte maillot) le 25 octobre prochain, Admical, l'Association Française des Fundraisers, le Comité de la Charte et France générosités s'associent pour offrir aux plus de 4 000 visiteurs attendus du salon - bénévoles, professionnels, acteurs et partenaires du secteur - un espace commun dédié à la promotion de la philanthropie, du mécénat et de la générosité publique.

*Admical, l'AFF, le Comité de la Charte et France Générosités donnent rendez-vous à tous les acteurs de l'intérêt général sur le **stand 118** du 7e Forum national des associations et fondations.*

Cette initiative commune s'inscrit dans un contexte général de crise économique et d'augmentation considérable des besoins sociaux, de menaces potentielles sur les dispositifs d'encouragement au don et au mécénat, et de débats sur le concept même d'intérêt général.

C'est pourquoi ces 4 organisations - toutes engagées dans la promotion de la philanthropie, du mécénat d'entreprise et dans la défense d'une conception aussi exigeante qu'ouverte de l'intérêt général – ont décidé de se présenter sous une bannière commune.

Leur objectif est de répondre au plus près des besoins des acteurs et des opérateurs qui s'engagent ou investissent au sein du secteur non lucratif, aujourd'hui confronté à la nécessité de diversifier ses ressources financières.

Cet espace permettra ainsi à tous ceux qui le souhaitent de bénéficier – sur un même lieu - de contacts, de conseils et de réponses à toutes les questions qu'ils se posent, tant pour favoriser le développement de leur propre organisation que pour mieux appréhender les grands enjeux du secteur.

En prenant cette initiative, ces 4 organisations s'inscrivent dans la logique d'une offre de services concertée et de qualité, qu'ils veulent promouvoir comme exemplaire.



► **Admical, l'Association Française des fundraisers, le Comité de la Charte, France générosités :
4 acteurs majeurs du secteur de la philanthropie, du mécénat et de la générosité publique.**

ADMICAL Carrefour du mécénat d'entreprise

Admical est une association reconnue d'utilité publique qui développe en France la pratique du mécénat d'entreprise, et représente ses acteurs auprès des pouvoirs publics, des médias et des instances internationales. Carrefour d'échanges, de réflexion et de formation des professionnels du mécénat, Admical publie en 2011, la première Charte du mécénat.

Contact presse : Charlotte Dekoker cdekoker@admical.org 01 42 55 81 68

🌐 www.admical.org

L'association Française des Fundraisers

L'Association Française des Fundraisers est l'association des professionnels de la collecte de fonds et du mécénat. Elle a pour but de former et d'informer les fundraisers tout en leur permettant d'accéder à un réseau de professionnels impliqués. Le métier de fundraiser est en plein développement : l'AFF accompagne ces évolutions en faisant la promotion des bonnes pratiques, dans le respect d'une déontologie qui lui tient à cœur et se concrétise à travers un code de déontologie que signent tous les adhérents de l'AFF.

🌐 www.fundraisers.fr

France générosités

France générosités est un syndicat professionnel, qui défend les intérêts des organisations faisant appel aux générosités et promeut la philanthropie en France. Ses 77 membres sont des associations et fondations qui oeuvrent pour des causes d'intérêt général.

🌐 www.francegenerosites.org

Le Comité de la Charte du don en confiance

Organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique, le Comité de la Charte du don en confiance a été créé en 1989 sous forme d'association par 18 organisations humanitaires et sociales soucieuses de promouvoir et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. A ce jour, le Comité rassemble 78 organisations membres et une centaine de contrôleurs bénévoles.

🌐 www.comitecharte.org

Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C 01 71 52 10 30 - 01 71 52 10 31 (ligne directe) – www.mp-c.eu – agencerp@orange.fr

- LES INITIATIVES PRISES PAR CHACUN POUR CETTE JOURNEE -

Admical, une équipe au service de votre projet de mécénat

L'équipe d'Admical sera présente pour répondre à toutes les questions des associations et des fondations sur le mécénat d'entreprise, son éthique et ses bonnes pratiques. Admical mettra à profit trente ans d'expérience aux côtés des entreprises mécènes pour aider chacun à professionnaliser ses démarches.

Le Comité de la Charte anime une table ronde dédiée à l'évaluation de l'action associative de 11h15 à 12h45

Le thème de l'évaluation de l'action associative émerge depuis quelques années comme l'une des préoccupations majeures des responsables du secteur à but non lucratif, mais il commence également à pénétrer les attentes des Français qui demandent davantage de preuves ou de garanties de l'efficacité des

actions menées par les associations et fondations. Cette thématique concerne donc de plus en plus les organisations qui, pour remplir leur mission, ont décidé de faire appel à la générosité publique. L'appel à la générosité publique crée-t-il, dans ce domaine, une redevabilité spécifique vis-à-vis des donateurs ? Du public en général ? Comment éclairer le donateur en la matière ?

France générosités animera avec le Conseil supérieur du notariat une Conférence sur les legs aux associations et fondations, de 14h à 15h30

Léguer à une association ou à une fondation : les arguments pour convaincre.

S'il est un domaine délicat, la communication auprès du grand public sur la possibilité de faire un legs à un organisme sans but lucratif en est un. Des notaires et des spécialistes dans cette question partageront leurs expertises et développeront les argumentaires juridiques, fiscaux, éthiques qui facilitent la communication auprès des donateurs et des testateurs potentiels, pour les convaincre de donner ou de léguer à une association ou une fondation afin que celle-ci remplisse sa mission d'intérêt général.